

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2019

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 20 mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 02 décembre 2018, se sont réunis dans la salle du Colombier sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Éric GOBERT, Joël SUZANNE, Françoise FLECHE, Jean-Pierre DUBAS, Odile CARMES, Roselyne HEUDIER, Martine FREMIN, David JOUAULT, Laurent DELAROCQUE, Anita MET, Alain DOUARD, Jean-Luc CHAUSSAVOINE, Françoise GARNIER, Mickaël BERTRAND, Isabelle MICHEL, Dominique LOHY, Daniel DIGUET et Didier CHARRON.

Était excusée : Madame Laurence VAN DOORNE.

Madame Laurence VAN DOORNE a donné pouvoir à Monsieur Laurent DELAROCQUE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire Éric GOBERT.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Joël SUZANNE.

Ouverture de séance à 18h15.

1 - Objet : Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2018 -- Affectation du résultat

Sous la présidence de M. SUZANNE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | |
|---------------------|----------------|
| Dépenses | 1 207 047,33 € |
| Recettes | 1 375 667,44 € |
| Excédent de clôture | 168 620,11 € |

Investissement

| | |
|----------------------|----------------|
| Dépenses | 308 649,15 € |
| Recettes | 112 682,55 € |
| Déficit de clôture : | - 195 966,60 € |

| | Résultat de clôture exercice 2017 | Part affectée à l'investissement exercice 2018 | Résultat de l'exercice 2018 | Résultat de clôture de l'exercice 2018 |
|----------------|-----------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Investissement | 612 694,44 € | 0 € | - 195 966,60 € | 416 727,84 € |
| Fonctionnement | 487 705,13 € | 0 € | 168 620,11 € | 656 325,24 € |
| Total | 1 100 399,57 € | 0 € | - 27 346,49 € | 1 073 053,08 € |

Après en avoir délibéré, M. BERTRAND ne prenant pas part au vote et hors de la présence de M. GOBERT, Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- d'approuver le compte de gestion 2018,
- d'approuver le compte administratif 2018,

Et après le retour de M. Le Maire, M. BERTRAND ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

Affectation BP 2019 Investissement : Article 001 : 416 727,84 €

Article 1068 : 180 000 €

Affectation BP 2019 Fonctionnement : Article 002 : 476 727,84 €

2 – Objet : Taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer pour 2019 les taux suivants :

Taxe d'habitation : 18,42

Taxe foncière (bâti) : 40,72

Taxe foncière (non bâti) : 46,93

3 - Objet : Vote du Budget Primitif 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

APPROUVE tous les chapitres de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, présentés ci-dessous.

| FONCTIONNEMENT | | RECETTES | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | | | |
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 011 Charges à caractère général | 459 919,06 € | 013 Atténuation de charges | 14 468,13 € |
| 012 Charges de personnel | 484 409,23 € | 70 Produits des services | 159 662,81 € |
| 014 Atténuation de produits | 493 000,00 € | 73 Impôts et taxes | 750 042,00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 143 019,74 € | 74 Dotations et participations | 270 785,00 € |
| 66 Charges financières | 13 500,00 € | 75 Autres produits de gestion courant | 21 500,00 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 15 000,00 € | 76 Produits financiers | 2 896,00 € |
| 022 Dépenses imprévues | 100 000,00 € | 77 Produits exceptionnels | 19 700,00 € |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (6811) | 6 531,15 € | 002 Résultat de fonctionnement reporté | 476 325,24 € |
| TOTAL | 1 715 379,18 € | TOTAL | 1 715 379,18 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------------------------|---------------------|
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 20 Immobilisations incorporelles | 7 496,00 € | 10 Dotations, fonds divers et réserves | 213 000,00 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 187 608,44 € | 13 Subventions d'investissement | 2 333,14 € |
| 23 Immobilisations en cours | 70 000,00 € | 27 Autres immobilisations financières | 16 549,00 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 81 289,58 € | 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 531,15 € |
| 020 Dépenses imprévues | 49 000,00 € | 041 Opérations patrimoniales | 10 498,73 € |
| TOTAL | 395 394,02 € | 001 Résultat reporté | 416 727,84 € |
| 041 Opérations patrimoniales | 10 498,73 € | RAR | 120 666,86 € |
| RAR | 380 413,97 € | TOTAL GENERAL + 001 + RAR | 786 306,72 € |
| TOTAL GENERAL + RAR | 786 306,72 € | | |

4 - Objet : Vote des subventions aux associations 2019

Après en avoir délibéré, Madame Dominique LOHY et M. Laurent DELAROCQUE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations de Cambes en Plaine conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2019.

5 - Objet : Foncier – Indemnité d'éviction à allouer à l'auto école du Manoir pour le non renouvellement du bail commercial

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer une indemnité d'éviction d'un montant de 15 000 euros à Madame GALLOT, titulaire du bail commercial de l'auto école du Manoir.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

6 - Objet : Création d'un poste d'adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions),

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint au Maire en charge de la Communication et des Nouvelles Technologies.

FIXE à cinq (5) le nombre d'adjoints au Maire.

7 - Objet : Election d'un adjoint au Maire

Après un appel de candidatures, un seul candidat se déclare : M. Didier CHARRON.

L'assemblée décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

PROCLAME M. Didier CHARRON adjoint au Maire.

8 - Objet : Détermination des indemnités de fonctions au Maire, adjoints et conseillers délégués.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions),

Le Conseil Municipal,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2019-02 en date du 4 février 2019.

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux en charge d'une délégation conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

9 - Objet : Groupement de commande Caen La Mer pour les vérifications périodiques des ERP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de participer au marché/accord-cadre relatif aux vérifications périodiques dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer.

ACTE que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues.

APPROUVE l'expression des besoins de la commune annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

10 - Objet : Groupement de commande Caen La Mer pour la réalisation d'audit énergétique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal,

DECIDE de participer au groupement de commandes proposé par Caen la mer pour la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire Hélène Moulin. .

APPROUVE la convention de financement annexée à la présente délibération.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

11 - Objet : Cotisation 2019 Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le versement de la cotisation 2019 pour un montant de 477.33 euros à l'Union Amicale des Maires du Calvados.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.

Clôture de la séance à 20h45.

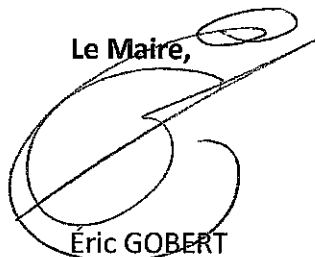
Le secrétaire,



Joël SUZANNE



Le Maire,



Eric GOBERT